



COVID-19 et Enseignement de l'EPS, une rentrée à flux tendu !

Citons notre ministre de l'EN, Jean-Michel BLANQUER, en date du 24 août 2020 « Nous avons un des protocoles sanitaires les plus strictes d'Europe ». Nous nous interrogeons sur cette affirmation et la réalité d'un protocole « simplifié » écrit en plein rebond épidémique... avec un nombre de cas de jeunes asymptomatiques qui vont de nouveau vivre ensemble au contact d'adultes, personnels de l'EN qui représentent une population à risque en toute proximité. Loin du SNEP-FSU de revendiquer une non-entrée 2020 mais à minima des directives qui soient réfléchies et un protocole adapté à l'enseignement de l'EPS !

Lors de la période de reprise scolaire précédente, suite aux 2 mois et demi de confinement, chaque académie, par la voie de ses inspections pédagogiques EPS, avait produit des protocoles pour l'enseignement de l'EPS très disparates et avait déclenché des attitudes et des approches très différentes de la part des chefs d'établissements vis-à-vis de notre discipline... Basée sur l'imagination très riche, mais également très volontaire des équipes EPS pour continuer une EPS sans trop de rupture pour les jeunes, l'enseignement de notre discipline a été renforcé dans sa nécessaire présence dans la formation des jeunes. Alors pourquoi, au moment où j'écris ces lignes (fin août), le protocole ne tient pas compte de notre spécificité d'enseignement ? Quand on voit l'engouement du ministère pour des dispositifs transitoires (mais qui pourraient être pérennes...) comme les 2S2C, le regard porté par notre hiérarchie sur l'EPS paraît inquiétant. Le SNEP-FSU est demandeur d'une clarification quant à l'enseignement de notre discipline en cette période difficile, cette crise aura également été révélatrice de l'éloignement de notre hiérarchie avec les problématiques récurrentes de terrain concernant l'EPS et ses enseignants.
Marc Boulogne.

Trimestriel-CPPAP 1121S07326 - ISSN: 1771-1762
Section Académique de Lille SNEP FSU
Bourse du travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE
Directeur de la publication : M. BOULOGNE
Imprimer dans nos locaux syndicaux
Prix : 0,76€ - Abonnement : 6€

LILLE PIC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Dépôt à
La Poste
Le 4/09/2020**

**A distribuer
avant le
8/09/2020**

**Réformes et avenir de nos métiers d'enseignant
EPS**

Sous l'ère DARMANIN et DUSSOPT pour la Fonction Publique et BLANQUER pour l'Education, les textes de réformes concernant les fonctionnaires n'ont eu que pour but de libéraliser le fonctionariat et de diminuer les rôles représentatifs des organisations syndicales dans leur prérogatives pour la défense de toutes et tous, l'idée étant d'individualiser les parcours et de rendre responsable chaque fonctionnaire de ses choix, tout en instaurant des déroulés de carrière basés sur la méritocratie... L'objectif étant, à terme, de diminuer et de gérer les emplois publics au profit d'emplois privés et de la contractualisation.

Concernant notre discipline, les orientations de l'inspection Générale EPS et le formatage des programmes autour d'une orientation niant le rapport aux spécificités culturelles des APSA, nous emmènent dans un combat de longue haleine (la crise du COVID-19 rendant cette approche encore plus diffuse). Le SNEP-FSU appelle la profession à montrer son désaccord sur cette orientation et à mettre en avant le traitement de nos références culturelles que sont les activités physiques, sportives et artistiques.

Marc Boulogne.

Message d'un syndicaliste SNEP-FSU, futur retraité

Le secrétariat académique du SNEP-FSU de Lille change de tête, Emilie JANKOWIAK, membre du bureau académique depuis plus de 10 ans prend cette fonction, accordez-lui toute votre confiance, elle saura vous guider avec professionnalité. Pour ma part, après 30 ans de responsabilités syndicales vécues avec passion et joie de m'investir pour une profession et des collègues tous respectables autant les un(e)s et les autres, quel que soit leurs problématiques, je quitte cette fonction fier du chemin parcouru. Il y a 35 ans, la plus-value de mon adhésion au SNEP-FSU, et par la suite ma prise de responsabilité au sein de ce même syndicat ont éclairé la vision de mon métier d'enseignant d'EPS. Convaincu qu'une démarche collective, issue de débats contradictoires et explicites, fait progresser les points de vue et les prises de position, le SNEP-FSU a été pour moi une entité où j'ai trouvé cette façon de réfléchir et d'avancer dans mon métier. La profession d'enseignant(e) d'EPS est riche de sa diversité d'approche : le rapport au corps, la multitude de pratiques physiques, sportives et artistiques, le brassage des publics (filles -garçons - mixité sociale...). C'est pourquoi je vous souhaite de vivre une carrière aussi motivante que celle que j'ai vécue, mais sans le SNEP-FSU, elle aurait été certainement plus terne et moins enthousiasmante. Alors petit message subliminal « Syndiquez-vous au SNEP-FSU » et vous verrez que votre vie d'enseignant(e) d'EPS n'en sera que plus épanouissante !

Marc Boulogne.



- Page 2 **Contacts, Adresses**
- Page 3 **Les bonnes raisons de se syndiquer**
- Page 4 **Se syndiquer**





Bulletin du SNEP-FSU LILLE

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du travail



CONTACTS, ADRESSES







Secrétair Académique	 JANKOWIAK Emilie Lycée du Hainaut VALENCIENNES Tél: 06 70 71 19 51 Email: s3-lille@snepfusu.net	
Co Secrétaires Académique	 BOUCHE Vincent Collège P. Eluard RONCQ Tél: 06 72 78 16 90 Email: vincent.bouche@snepfusu.net	 LABUSSIÈRE Edmond Collège L. Blum WINGLES Tél: 06 32 33 07 90 Email: edlabussiere@yahoo.fr

Bureau Académique

Trésorières Académiques Syndicalisation	 BOULOGNE Marion Clg G. Budé MAUBEUGE Tél: 06 26 07 86 55 Email : mayon4@hotmail.fr	 GRAVELINE Héléne Lycée Faidherbe LILLE Tél: 07 77 05 40 16 Email: h.graveline@free.fr	
Secteur Corpo	 Laurence PINCHON LP D.Derycke VILLENEUVE D'ASCQ Tél: 06 87 35 15 89 Email : laurence.pinchon@laposte.net	Secteur Equipement Syndicalisat*	 BOULOGNE Marc Lycée P. Forest MAUBEUGE Tél. 06 85 20 34 90 Email: boulognema@wanadoo.fr
Secteur Corpo	 BLANCHARD Didier Clg du Westhoek COUDEKERQUE BRANCHE Tél : 06 03 62 07 78 Email: didier.blanchard@snepfusu.net	Secteur Corpo	 DELBART Lionel Lyc C.Desmoulin LE CATEAU-CAMBRESIS Tél. 06 87 77 92 75 Email : lionel.delbart@snepfusu.net




Secteur Stagiaires	 JANKOWIAK Emilie Lycée du Hainaut VALENCIENNES Tél: 06 70 71 19 51 Email: s3-lille@snepfusu.net	 RAMOS ANTON Javier LP M. Duhamel LOOS Tél: 06 78 62 25 85 Email : javieramos_anton@hotmail.com
-----------------------	---	--

Secteur Péda	 WAVELET Aurélia LP Alain Savary WATTRELOS Tél: 06 03 42 51 38 Email : aurelia.wavelet@hotmail.fr	Liens FSU	 SIMON Franck LP Vertes feuilles ST ANDRE LEZ LILLE Tél: 06 66 71 96 70 Email : boogifranck@gmail.com
-----------------	---	--------------	--

Site Internet	 BLANCHARD Didier Clg du Westhoek COUDEKERQUE BRANCHE Tél : 06 03 62 07 78 Email: didier.blanchard@snepfusu.net	Bulletins	 SEGARRA Céline LP D.Derycke VILLENEUVE D'ASCQ Tél: 06 23 70 15 08 Email : celine.segarra@ac-lille.fr
Webmaster Communi- cation	 BISQUERT Christophe Lycée G. Eiffel ARMENTIERES Tél: 06 98 59 09 41 Email: christophe.bisquet@snepfusu-lille.net	Bulletins Secteur UNSS	 DAROUSSIN Loïc Collège A.Camus LUMBRES Tél: 06 37 37 22 17 Email : loic@daroussin.net

Nord

Pas de Calais

Secrétaires Départementaux	 BOUCHE Vincent Collège P. Eluard RONCQ 59 Tél: 06 72 78 16 90 Email: vincent.bouche@snepfusu.net	 LABUSSIÈRE Edmond Collège L. Blum WINGLES 62 Tél: 06 32 33 07 90 Email : edlabussiere@yahoo.fr
		 CABRERA Manuel Collège J. Bodel ARRAS 62 Tél: 06 80 25 54 45 Email: manuel.cabrera@snepfusu.net
Contact Collèges	BOULOGNE Marion	DAROUSSIN Loïc
Contact Lycées	BISQUERT Christophe	
2 Contact LP	RAMOS ANTON Javier et WAVELET Aurélia	

Bonnes et fausses idées sur la syndicalisation au SNEP-FSU !

Adhésion trop chère ?

◆ Pour un professeur d'EPS stagiaire, cela lui revient à 2,84€ par mois ! 3,60€ par mois pour un néo titulaire ! Pour un professeur d'EPS échelon 7 classe normale, cela revient à 4,2€ par mois... Comparativement à tout ce que le SNEP-FSU peut apporter dans la vie professionnelle, au quotidien, c'est dérisoire.

◆ Les cotisations syndicales sont les seules ressources financières dont disposent le SNEP-FSU pour fonctionner !

◆ Le montant des cotisations correspond à 0,61% du montant du traitement brut annuel. Mais, grâce au crédit d'impôts (66% du montant de la cotisation versée au syndicat est déduit du montant de l'impôt à payer), le **coût réel de la cotisation pour un adhérent correspond seulement à 34% de la somme qu'il a versée au syndicat !**

NB : pour les collègues qui optent pour les frais réels, le crédit d'impôt ne s'applique pas, le montant de la cotisation est à inclure dans les frais réels.

Être syndiqué-e, c'est perdre son indépendance ?

◆ Beaucoup de personnes pensent que se syndiquer, c'est devenir « encarté » et perdre son indépendance. Le SNEP-FSU n'est lié à aucun parti politique. Ce sont les syndiqués qui élaborent « la politique » du syndicat dans les différentes instances, ouvertes à tous ceux et celles qui souhaitent y prendre part.

◆ Être syndiqué-e, c'est avant tout ne pas être isolé-e et contribuer aux avancées de la profession, tout en gardant son indépendance !

◆ D'aucuns disent qu'il faut être d'accord avec tout ce que dit et fait le syndicat. Au SNEP-FSU, en étant syndiqué, chacun gagne en capacité d'analyse et de jugement pour participer aux débats (dans le syndicat et dans sa vie professionnelle), pour être un acteur de son propre devenir et de celui de sa discipline.

◆ Être syndiqué, ça grandit, ça contribue à renforcer sa professionnalité. Être syndiqué, c'est être libre !

Le SNEP-FSU, que je me syndique ou non, va continuer à fonctionner, à me défendre

Le SNEP-FSU vit uniquement parce que des collègues ont décidé de se regrouper pour défendre ensemble leurs revendications élaborées collectivement !

Le syndicat, c'est TOI, c'est MOI, c'est NOUS.

Ce sont tous les collègues qui pensent qu'il est préférable d'être ensemble, solidaires, pour se défendre et résister, pour contribuer aux améliorations nécessaires en étant force de propositions sur tout ce qui touche à l'EPS et au sport scolaire, les conditions d'emploi, de travail.

Comme toute association, le SNEP-FSU n'existe et ne fonctionne que parce qu'il a des adhérents !

Plus nombreux sont les syndiqués au SNEP-FSU, plus nous sommes en capacité d'intervenir et de peser face à l'administration !

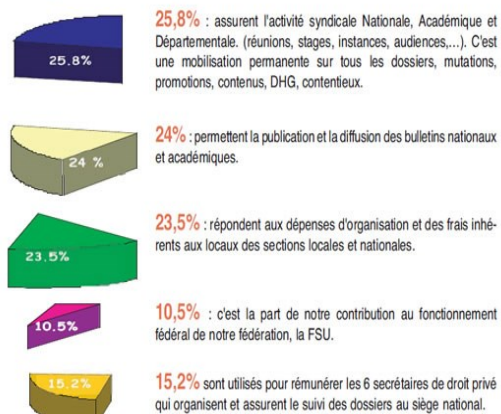
A quoi sert votre cotisation ?

100% de l'activité syndicale dépend des cotisations



Ce sont les seules « ressources financières » du syndicat pour déployer son activité auprès de la profession

Sachant que la cotisation moyenne est de 169 euros, voici en % son utilisation.



« Ce n'est que parce que les temps sont durs que nous ne nous syndiquons pas. C'est parce que nous ne nous syndiquons pas que les temps sont durs »

Librement inspiré de Sénèque.



**METS DU SNEP
DANS TA VIE**

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation		
	Nom	Nom :				
	Nom de jeune fille	Adresse complète :				
	Prénom	Mode de recrutement				
	Adresse complète	Professeur EPS stagiaire		Agrégé EPS stagiaire		
	Mail	CAPEPS externe		Détachement	Agrégation externe	
	Téléphone fixe	CAPEPS interne		Liste d'Aptitude	Agrégation interne	
Téléphone portable	Renouvellement	Prolongation				

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</small>
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €						
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				

MA et CDI : Montant du traitement mensuelle brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1 Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2 Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	59 € Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4 73 € Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5 88 €	103 € Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6 117 € Supérieur à 2 000 € → Groupe 7 132 € 146 €
--	---	---	--

Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe 100 € Agrégé stagiaire sur 1er poste 110 € Congé parental - disponibilité 46 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année 44 € Autre contractuel (CDD) 30 € Congé de formation 102 €	Abonnement Bulletin Non syndiqués 60 € Institutions/Associations 60 € Etudiants STAPS 20 €
--	---	---

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine. Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1 Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2 Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	51 € Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4 68 € Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6 83 € Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	94 € Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8 103 € Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9 117 € Supérieur à 2 900 € →groupe 10 134 € 148 € 160 € 168 €
--	---	---	---

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>
- 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.
- Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature : _____
MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	

! CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.